

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 6 mai 2015 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux  
M. Gilles Dionne  
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

**73-05-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**74-05-2015 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 1<sup>ier</sup> jour de avril 2015.

**75-05-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 MAI 2015.**

Proposé par M. GÉLINEAULT DIONNE  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 6 mai 2015 au montant de 131,723.78\$.

**76-05-2015 CADASTRES.**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité

<b><u>LOTS</u></b>	<b><u>PROPRIÉTAIRE</u></b>	<b><u>COMMENTAIRES</u></b>
5617331	Bruce Neville	260, rue Principale
5617330	Bruce Neville (Michel Landry)	18, rue Lorrain M. Neville lui vend une parcelle de terrain pour agrandir son lot.
5582301 Ptie trois	Mun. de Mansfield  (Louis Landry)	Projet de lotissement de  lots et une rue sur le site de l'ancien moulin fortin.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PONTIAC  
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

SECOND PROJET

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-001**

**RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACEANT LE RÈGLEMENT 2014-002 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2004 AFIN DE RÉDUIRE LA ZONE I-17 ET DE CRÉER LA ZONE CM-8:**

- 1- RÉDUIRE LA ZONE I-17 EN CRÉANT LA NOUVELLE ZONE CM-8, CONTIGU À LA ZONE CM-16, À MÊME LES LOTS 5 582 299, 5 582 300 et 5 582 301 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**
- 2- PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE H-2 À H-4 DU GROUPE HABITATIONS, C-1 ET C-2 DU GROUPE COMMERCE ET SERVICES ET U-1 À U-3 DU GROUPE PUBLIC DANS CETTE NOUVELLE ZONE CM-8;**
- 3- QUE LA ZONE I-17 RÉDUITE SOIT COMPOSÉE DES LOTS 5 582 297 ET 5 582 298 DU CADASTRE DU QUÉBEC;**
- 4- QUE LA LIMITE EST DE LA ZONE I-17 SOIT TRACÉE DU COTÉ EST DE LA RUE GRAVELINE;**
- 5- PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE C-3 DU GROUPE COMMERCE ET SERVICES, CT-3 DU GROUPE COMMERCE TOURISTIQUE ET I-1 DU GROUPE INDUSTRIES DANS LA ZONE I-17.**

**ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun de réduire la zone I-17 et de créer une nouvelle zone (CM-8), contigu à la zone CM-16, et de statuer sur les usages permis pour chacune de ces zones, telles que décrites aux paragraphes 1 à 5 ci-haut;

**ATTENDU QUE** selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**IL EST EN CONSÉQUENCE**

**Proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2015-001, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-002 et modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 de la zone I-17 et création de la zone CM-8 et il est statué et ordonné de ce qui suit :**

**Article 1                      Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2                      Modification**

Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de réduire la zone I-17 et de créer la zone CM-8, tel que montrés sur le plan ci-joint et faisant partie intégrale du présent règlement.

Ledit règlement est aussi modifié afin de permettre les classes d'usage H-2 à H-4 du Groupe Habitation, C-1 et C-2 du Groupe Commerces et Services et U-1 à U-3 du Groupe Public dans la nouvelle zone CM-8.

Et de permettre la classe d'usage C-3 du Groupe Commerces et Services, CT-3 du Groupe Commerce Touristique et I-1

(industries légères avec sans ou peut d'incidences sur le voisinage) du Groupe Industries dans la zone I-17.

**Article 3**

**Grille des Spécifications :**

La page 83 de la grille des spécifications est modifiée afin de remplacer la zone R-8 par la zone CM-8 à la ligne USAGE DOMINANT et d'enlever la zone F-9, qui n'existe plus.

Ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes H-2, H-3, H-4, C-1, C-2 et U-1, U-2 et U-3 sous la zone CM-8.

La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur les lignes correspondant aux usages des sous-groupes C-3, CT-3 et I-1 sous la zone I-17.

**Article 4**

**Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à Mansfield ce 6<sup>ième</sup> jour de mai 2015.**

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.

**78-05-2015 NAPPERONS SIM**

**Proposé par M. Neil Gervais**

Et résolu à l'unanimité.

De contribuer 225\$ à l'achat de publicité pour la levée de fonds du Service d'incendie de Mansfield .

**79-05-2015 PUBLICITÉ RODÉO RS**

Proposé par M. Gelineault Dionne

Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités du DJ-Rock 2015 pour un montant de 1000\$

**80-05-2015 APPEL D'OFFRE CONCASSAGE 2015**

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux

Et résolu

Que pour faire suite à un appel d'offre concernant le concassage de 6500 tm, le contrat est accordé au soumissionnaire ayant obtenu un meilleur classement de sélection du conseil municipal soit, Morin Sable et Gravier au montant de 3.35\$ / la tonne métrique.

**81-05-2015 PÉTITION CHEMIN GRAND MARAIS**

Proposé par M. Gelineault Dionne

Et résolu à l'unanimité

Que les représentants municipaux de cette Municipalité rencontre les représentants municipaux de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge afin de venir à une entente sur la problématique des limites des chemins Grand-Marais et Principale.

82-05-2015 PONTS CHEMINS DU LAC BELL

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Pontiac est considérée la MRC la plus pauvre au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** les études sur le développement et l'économie régionale effectuées par la M.R.C. démontrent que la villégiature et le tourisme sont une option viable pour le développement économique du Pontiac;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Lac Bell (continuation du chemin de La Chute) est un tronçon vital pour le développement récréotouristique de cette Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Lac Bell (continuation du chemin de La Chute) nécessite des investissements monétaires importants pour minimalement remettre à niveau deux ponts fermés;
- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles nous demandent de prioriser nos besoins en immobilisation afin d'améliorer, de réparer ou de remplacer des structures existantes sur des chemins situés sur terres publiques et n'étant pas destinés à l'usage des industriels forestiers;
- CONSIDÉRANT QU'** il semble avoir un consensus de partenariat parmi quelques utilisateurs advenant une annonce de programme tel le PMA de quelques années passés;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de M. Gilles Dionne, conseiller

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract considère les deux ponts qui sont présentement fermés sur le chemin du Lac Bell (continuation du chemin de La Chute) comme une priorité urgente de réparation ou de remplacement.

83-05-2015 PONT CHEMIN DU LAC GALARNEAU

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Pontiac est considérée la MRC la plus pauvre au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** les études sur le développement et l'économie régionale effectuées par la M.R.C. démontrent que la villégiature et le tourisme sont une option viable pour le développement économique du Pontiac;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Lac Galarneau est un des tronçons vital pour le développement récréotouristique de cette Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Lac Galarneau nécessite des investissements monétaires importants pour minimalement remettre à niveau un pont en voie d'être fermé;
- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles nous demandent de prioriser nos besoins en immobilisation afin d'améliorer, de réparer ou de remplacer des structures existantes sur des chemins situés sur terres publiques et n'étant pas destinés à l'usage des industriels forestiers;
- CONSIDÉRANT QU'** il semble avoir un consensus de partenariat parmi quelques utilisateurs advenant une annonce de programme tel le PMA de quelques années passés;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de M. Gilles Dionne, conseiller

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract considère le pont sur le chemin du lac Galarneau comme une priorité urgente de réparation ou de remplacement.

#### **84-05-2015 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION RENOUVELLEMENT CONDUITE D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mansfield & Pontefract désire utiliser la subvention de la taxe d'essence pour les correctifs sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme d'ingénieurs WSP a déposé un offre de rédaction du nouveau plan d'intervention.

#### **IL EST DONC**

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité accepte l'offre de la Firme d'ingénieur WSP et mandate ces derniers à rédiger sa nouvelle version de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potables et d'égout ainsi que tous travaux permis au programme TECQ.

#### **85-05-2015 MTQ- SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Promenade du Parc-des-chutes et le chemin Bois-Franc forment une intersection;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens du secteur éprouvent énormément de difficulté à accéder à l'artère principale sans danger et cela dû à la vitesse excessive des utilisateurs de ces chemins;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe présentement seulement un arrêt sur le chemin Bois-Franc direction sud au niveau de l'intersection promenade Parc-des-Chutes et chemin Bois-Franc;

**CONSIDÉRANT QU'** en plus, une nouvelle famille avec de très jeunes enfants s'est aménagé au niveau de cet intersection;

**POUR CES MOTIFS**, sur proposition de monsieur Garry Ladouceur, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents que demande soit faite au ministère des Transports de procéder à l'installation de deux nouveaux arrêts au niveau de l'intersection promenade Parc-des-Chutes et chemin Bois-Franc.

#### **86-05-2015 MAISON BRYSON / DEMANDE FINANCIÈRE**

Attendu que le conseil municipal de la municipalité a reçu la résolution 2015-04-17.05 de l'association de la maison culturelle George Bryson;

Attendu que la municipalité est propriétaire du bien patrimonial classé;

Attendu que le site patrimonial nécessite de nombreuses rénovations;

Attendu qu' il y a des fuites d'eau dans le toit et que des travaux doivent être réalisés en 2015;

Attendu que l'association de la maison culturelle George Bryson a fait faire des plans et devis et qu'elle a obtenu l'autorisation du Ministère de la culture et des communications du Québec pour les travaux;

Attendu que ce même Ministère offre des programmes de subventions pour payer une partie des dépenses admissibles;

Attendu que pour que la demande de subvention soit acceptée, il faut qu'elle soit faite par le propriétaire;

Il est proposé par M. Gilles Dionne et résolu unanimement

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse la demande d'aide financière en son nom au Ministère de la culture et des communications du Québec pour la rénovation de la toiture tel que défini dans les plans et devis déposés par l'architecte Jean Dallaire.

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract

#### 87-05-2015 MAISON BRYSON / MANDAT ÉMILIE CHAZELAS

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

De mandater Madame Émilie Chazelas à interagir pour et au nom de cette municipalité avec tous les ministères impliqués pour les travaux de rénovation de la Maison Bryson.

#### 88-05-2015 MAISON BRYSON / MATÉRIEL DE TOITURE

**ATTENDU QUE** le MCCQ accepterait que du bardeau d'asphalte pour le recouvrement de la Maison Bryson;

Il est proposé par M. Gélinault Dionne, et résolu à l'unanimité de faire une demande d'autorisation de travaux pour un recouvrement en bardeaux d'asphalte auprès du Ministère de la culture du Québec et d'engager le processus de travaux dans les plus brefs délais advenant une annonce du ministère de la Culture.

#### 89-05-2015 MAISON BRYSON / POSITION SUR PLAN D'ACTION

Attendu que le conseil municipal de la municipalité a reçu a étudié le plan d'action du comité de la Maison Culturelle George Bryson;

Attendu que la municipalité est propriétaire du bien patrimonial classé;

Attendu que le plan d'action proposé nécessite plusieurs modification tant au niveau intérieur que extérieur du site de la Maison Bryson et maison Dagenais;

Attendu que le conseil Municipal juge le projet très intéressant;

Attendu que des projets de rénovation sont en cours pour les réparations jugés urgentes de la Maison Bryson;

Il est proposé par Mme. Véronique Lamoureux et résolu unanimement que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract supporte le plan d'action proposé mais que le statu-quo soit mis en place pour cette année afin d'investir les budgets disponibles dans les travaux de réparations jugés urgentes de la Maison Bryson.

#### 90-05-2015 TOURNOIS GOLF CENTRE DES LOISIRS

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité participe au tournoi de golf organisé par le Centre des Loisirs des Draveurs. La Municipalité commanditera l'achat de deux quatuor pour cet événement.

#### 91-05-2015 GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Proposé par M. NEIL GERVAIS  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité participe monétaire au niveau de 500\$ au défi cycliste du grand défi Pierre Lavoie.

**92-05-2015 CONTRIBUTION JOURNÉE DE LA FAMILLE**

Proposé par Mme Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité aide financièrement pour un montant de 300\$ à même son poste budgétaire de la politique familiale à la maison de la Famille de Fort-Coulonge pour les activités de la journée de la Famille 2015.

**93-05-2015 CSHBO PROJET 4 ANS TPMD**

- CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche a depuis les 2 dernières années autorisé l'ouverture d'une classe par commission scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE depuis le début la CSHBO a choisi le secteur Pontiac pour y ouvrir son groupe;
- CONSIDÉRANT QUE n'ayant pas d'école primaire à Mansfield, la CSHBO ont pu ouvert la classe à Fort-Coulonge;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge ne retrouve pas dans la banque d'éligibilité pour l'accès à ce groupe mais que Mansfield y est;
- CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2014-2015, la CSHBO a failli perdre le financement du groupe de 4 ans en raison de la composition du groupe (en majorité par des enfants de Fort-Coulonge plutôt que Mansfield) mais qu'après des représentation tout est entré dans l'ordre;

Il est proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité supporte la CSHBO dans leur demande d'ouvrir plus d'un groupe de 4 ans TPMD.

Que cette Municipalité demande au MÉESR de considérer conjointement les enfants du Village de Fort-Coulonge et de Mansfield-et-Pontefract dans leur calcul de composition de groupe.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 78, 79, 90, 91 et 92.

**ET J'AI SIGNÉ CE 7 mai 2015.**

*Eric Rochon*

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**94-05-2015**

**LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Gélinault Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:53 heures.

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.